

## Pas de vaccination obligatoire pour le Conseil de l'Europe



Article rédigé par *francesoir.fr*, le 11 mars 2021

Source [*francesoir.fr*] Le 27 janvier, le Conseil de l'Europe a signé la résolution 2361, qui recommande que les vaccinations dans les États membres ne soient pas obligatoires. En outre, les personnes qui n'ont pas été vaccinées ne doivent en aucune manière faire l'objet de discrimination. Une entrave aux projets de «passports vaccinaux» ? Le Conseil de l'Europe est une "vigie" des droits de l'homme mais ses recommandations ne sont pas contraignantes.

La résolution, peu relayée jusqu'ici par les politiques et les médias principaux, va jusqu'à ordonner aux États membres d'informer activement les citoyens de ces droits.

De nombreux citoyens se demandent si les vaccins insuffisamment testés seront obligatoires, car cela a déjà été proposé dans plusieurs pays. En Suède, cependant, cela n'a pas été le cas, en raison d'une loi qui interdit les interventions médicales involontaires. Mais malgré cette loi, les gouvernements pourraient exercer une pression si forte sur leurs populations, qu'il pourrait devenir presque impossible de vivre sans être exposé à ce coup expérimental.

Au Danemark, un passeport vaccinal pourrait bientôt être requis pour accéder aux centres commerciaux, aux événements sportifs et autres lieux publics, aux transports publics ou aux voyages à l'étranger. Heureusement, le Conseil de l'Europe met désormais un terme définitif à ces projets, car les expériences médicales involontaires sont interdites par la Convention de Nuremberg.

Le Conseil de l'Europe est une organisation intergouvernementale de coopération européenne qui compte 47 États-membres, bien au-delà de l'Union européenne donc (Russie, Turquie, Suisse, Royaume-Uni, Norvège... qui ne font pas partie de l'UE en sont membres). Ses résolutions ne sont pas juridiquement contraignantes, ni pour les États-membres, ni pour l'UE, mais les recommandations adressées aux États membres sont presque toujours respectées. Par exemple, pas plus tard qu'en novembre de l'année dernière, le gouvernement a proposé que les lois suédoises soient modifiées à la suite de la convention du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité.

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)